



Durée délai préavis démission

Par **Jean68**, le **06/06/2011** à **17:04**

Bonjour,

J'assure actuellement le fonction d'Electronicien BE et je souhaiterais avoir des informations concernant la durée de préavis si je donne ma démission.

J'occupe le depuis le 20 juillet 2009 sous la Convention Collective des Industries de Transformation des Métaux de MEURTHE-ET-MOSELLE. Sur mes fiches de paie j'ai les informations suivant :

Indice : 1

Niveau : 5

Coefficient : 305

Emploi : Electronicien BE

Departement : Bureau d'Etude

Catégorie : Employé

Sur la convention j'ai pu lire différentes choses concernant le délai du préavis mais je n'ai rien trouvé de bien concret.

J'aurais souhaité savoir quel serais le délai de préavis si je donne ma démission avant le 20 juillet 2011 (moins de 2 ans dans la société) et si je la donnais après cette date.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir m'éclairer sur ce point.

Par **Cornil**, le **08/06/2011** à **16:20**

Bonsoir Jean

Je ne vois pas en quoi ta CC n'est pas claire:

Article 34:

http://www.uimm.fr/fr/pdf/conv_coll_territoriales/u5401_meurthe-et-moselle_cc.pdf

C'est TROIS MOIS pour toi, classé niveau V, peu importe avant ou après le 20 juillet...

Bon courage et bonne chance.